

Plan régional d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel

Consultation publique
2012-2013

Rapport des commentaires
reçus

Préparé par

J. P. Flament Consulting Services

Table des matières

Résumé.....	4
Introduction	7
Rapport des commentaires reçus.....	7
Voies d’acheminement des commentaires du public	7
Réunions publiques.....	8
En ligne.....	8
Courriel.....	8
Poste	8
Messagerie vocale.....	9
Télécopieur.....	9
Formulaires	9
Lettres types.....	9
Pétitions	9
Campagnes de cartes postales.....	10
Limites	10
Précisions.....	11
Ce rapport n’est pas une analyse statistique.....	11
Les points de vue ne sont pas des faits.....	11
Positions : Sélection et organisation	11
Présentation du résumé des positions.....	12
Principales positions, toutes provenances de commentaires confondues	12
Position 1 : Accepter le Plan final recommandé (PFR).....	13
Position 2 : Rejeter le Plan final recommandé (PFR).....	13
Position 3 : Le bassin hydrographique de la rivière Peel représente un écosystème irremplaçable....	14
Position 4 : Le Plan final recommandé (PFR) est un compromis équitable, équilibré et raisonnable..	15
Position 5 : Le Plan final recommandé (PFR) n’est ni équilibré ni équitable.....	16
Position 6 : Respecter l’Accord-cadre définitif (ACD)	17
Position 7 : Le processus n’était ni démocratique ni respectueux.....	18
Position 8 : Exercez un leadership courageux.....	19
Position 9 : Le plan d’aménagement du territoire a été sapé	20
Position 10 : Routes et nature sauvage sont incompatibles.....	21

Position 11 : Les désignations et concepts nouveaux ne donnent pas un plan d'aménagement.....	22
Position 12 : Mécontentement à l'égard des réunions publiques comme moyen de consultation ...	23
Position 13 : Préférence pour une protection de 100 p. cent du bassin hydrographique Peel	24
Position 14 : Contre les désignations Réserve intégrale à utilisation restreinte (RIUR)	24
Position 15 : Pour les désignations Réserve intégrale à utilisation restreinte (RIUR)	25
Position 16 : En faveur des propositions du gouvernement du Yukon.....	26
Autres positions.....	26
Qualité de l'eau.....	27
Importance du tourisme.....	27
Inutilité d'extraire les ressources dans l'immédiat	27
Pas de gestion active possible sans mesures d'application.....	27
Conclusion	27

Résumé

Contexte

Ce document est un rapport des commentaires que le public a formulés au cours du processus de consultation de quatre mois sur le bassin hydrographique de la rivière Peel. En une vingtaine de pages, il résume le contenu de plusieurs milliers de pages de commentaires. Comme tout résumé, celui-ci ne rend pas les détails, les nuances, l'émotivité ou le ton des participants. Nous croyons néanmoins qu'il compense par sa structure, sa pertinence, son objectivité et sa substance.

Rappelons que les consultations publiques se sont tenues dans un contexte d'attention médiatique considérable, de manifestations, de campagnes partisans et d'activités de lobbying. Toute consultation publique menée dans de telles circonstances est susceptible de susciter des points de vue plus polarisés que ne le ferait une consultation tenue dans un cadre neutre.

L'auteur de ce rapport a lu tous les commentaires formulés dans le cadre de la consultation et les a classés par positions exprimées. Les positions les plus courantes ou importantes sont décrites un peu plus loin.

Par souci de clarté et de fidélité, ce document cite textuellement de nombreux commentaires. Nous sommes d'avis que les citations sont indispensables pour rendre justice aux milliers de personnes qui se sont donné la peine de soumettre des commentaires. Tous les répondants ne trouveront pas la citation de leurs propos, mais ils pourront probablement lire des commentaires qui se font l'écho des leurs.

Ce résumé ne reprend pas chacune des positions exposées dans le rapport. Il se concentre plutôt sur quatre points de vue principaux qui reviennent souvent dans la multitude de commentaires formulés en réponse à l'appel à la consultation du gouvernement du Yukon. Ensemble, ces quatre points de vue réunissent les opinions les plus courantes ou significatives chez les répondants. Toutefois, si ces points de vue brossent un tableau d'ensemble, ce sont les positions énumérées dans le corps du rapport qui illustrent avec précision le vaste éventail des points de vue qui se dégagent des commentaires.

Il appartient à chaque lecteur de soupeser la véracité, l'exactitude et le mérite des propos rapportés. À cette fin, nous encourageons les lecteurs à lire la section « Précisions » du document avant de tirer quelque conclusion.

Principaux points de vue des répondants

Point de vue 1 : Le bassin hydrographique de la rivière Peel est un bien mondial irremplaçable

Plus qu'un amalgame de terres et de cours d'eau, le bassin hydrographique de la rivière Peel est un écosystème boréal complet et, à ce jour, presque intact. Fragmenter cet écosystème en y ouvrant des routes le dégraderait irréversiblement, quel que soit les efforts de remise en état ou de restauration déployés après coup. Une fois abîmé, le bien est à jamais perdu.

En outre, le gouvernement du Yukon a l'obligation morale de tenir compte des désirs des Yukonnais, certes, mais aussi de ceux de toutes les personnes, indépendamment de leur lieu de résidence. Dans le monde, il existe des lieux qui sont trop précieux et rares pour qu'on les détruise, et le bassin

hydrographique Peel en est un. Le fait que plusieurs milliers de personnes de par le monde aient pris le temps de formuler des commentaires sur le sujet montre à quel point les habitants de la planète tiennent à la préservation du bassin Peel pour eux et leurs descendants. Enfin, les gouvernements, dont celui du Yukon, sont les intendants du territoire, non des propriétaires qui peuvent disposer des terres comme bon leur semble.

Point de vue 2 : Le Plan final recommandé (PFR) est équitable et équilibré

En tant que plan d'aménagement du territoire, le PFR est un modèle à suivre. Il est jugé équitable parce qu'il résulte d'un processus de consultation publique approfondi, ouvert, transparent et non partisan auquel ont pris part les Premières Nations, les instances gouvernementales, le grand public et les principaux intéressés. De plus, le processus s'est déroulé sur une période suffisamment longue pour permettre la recherche et la réflexion sur les sujets. Le plan admettra aussi des révisions, dans l'éventualité où les circonstances justifieraient des modifications. Il est équilibré en ce que, même si les Premières Nations et bon nombre de Yukonnais et de Canadiens exigeaient une protection de 100 pour cent du bassin Peel, le Plan final recommande 55 pour cent de protection permanente, 25 pour cent de protection provisoire et 20 pour cent de la région ouverts au développement. De ce point de vue, tout contre-argument fondé sur le manque d'équilibre du PFR est considéré comme une tentative de manipulation.

Point de vue 3 : Le gouvernement du Yukon ne respecte pas les règles

Les règles sont claires, quant à ce qui est permis ou interdit en matière d'aménagement du territoire et de processus de consultation y afférents. Ces règles sont explicitées dans l'Accord-cadre définitif (ACD) dont le gouvernement du Yukon est signataire. Le chapitre 11 de cet Accord précise les règles concernant l'élaboration du plan, les moyens pour obtenir l'avis du public et le processus de consultation. Le gouvernement du Yukon refuse de se conformer aux règles pour plusieurs raisons. Premièrement, depuis 2009, le gouvernement a eu maintes occasions de faire valoir ses réserves fondamentales à l'égard du Plan recommandé. Deuxièmement, le gouvernement du Yukon n'aurait pas dû attendre février 2012 pour élaborer ses « principes » de création du Plan final recommandé. Troisièmement, en attendant octobre 2012 pour proposer de nouvelles désignations et de nouveaux concepts, le gouvernement a obscurci le processus de consultation qui, d'après la loi, n'aurait dû porter que sur le Plan final recommandé, pas sur ses propres propositions. Quatrièmement, même si le gouvernement du Yukon avait le droit de soumettre ses propositions à la consultation, ces dernières sont tellement vagues, et les désignations et concepts tellement peu motivés quant à leur validité et à leur mise en œuvre, qu'ils échouent toute épreuve qui légitimerait leur inclusion dans un plan d'aménagement, qui plus est en tant que modifications du PFR. Enfin, par son refus d'apporter des éléments de fond au processus légitime quand il avait l'occasion et l'obligation morale de le faire, le gouvernement du Yukon a dérogé aux règles.

Point de vue 4 : Le gouvernement du Yukon doit assurer un juste équilibre entre développement et conservation

Le gouvernement du Yukon ne peut pas se permettre d'être l'otage des groupes de pression qui font la promotion de la préservation de la nature à la quasi-exclusion de toutes autres considérations,

notamment l'emploi, la prospérité et l'économie. Il incombe au gouvernement de protéger le bien commun, y compris le droit de développer des possibilités économiques par des moyens conformes aux cadres légal et réglementaire. Il est ridicule, de la part des organisations environnementales et autres, de prétendre que quelques entreprises d'extraction bien réglementées et dispersées sur 67 500 kilomètres carrés (l'équivalent de la superficie du Nouveau-Brunswick) détruiront le bassin hydrographique. En outre, le gouvernement doit protéger les droits des détenteurs droits commerciaux dûment obtenus en vertu des lois du Yukon, telle la Loi sur les mines de quartz, ou leur verser compensation, dans l'éventualité où il déciderait de procéder à l'expropriation. Par ailleurs, les entreprises d'écotourisme, dont les environmentalistes prétendent qu'elles ne produisent guère d'impact sur les milieux naturels et qu'elles sont renouvelables et durables et constituent une pierre angulaire de la future économie, laissent une empreinte au moins aussi importante sur la nature sauvage que les activités d'exploration minière. Les activités écotouristiques ne procurent que quelques emplois saisonniers mal rémunérés. De plus, contrairement aux sociétés industrielles, les entreprises prétendument « vertes » jouissent d'une mainmise presque totale sur les terres, en contrepartie de quoi elles ne contribuent pas à la « trésorerie » comme le font les régimes de redevances.

Conclusion

Il n'y a aucun doute que la question de l'avenir du bassin hydrographique de la rivière Peel passionne les Yukonnais, les Canadiens et les habitants de pays étrangers. Au total, 10 175 commentaires et signatures, dont 2781 en provenance du Yukon, ont été reçus au cours des quatre mois de la consultation publique. En plus d'intéresser les Canadiens et les Américains, l'enjeu a suscité des réactions un peu partout dans le monde, des commentaires ayant été formulés par des citoyens et des organisations nord-américains, européens, asiatiques et australiens.

L'auteur n'a ménagé aucun effort pour représenter fidèlement les points de vue des répondants. À cette fin, il a systématiquement résumé les commentaires relatifs à chaque position en un bref énoncé. Cette synthèse permet de saisir l'essentiel des commentaires formulés sur un sujet donné. De plus, pour que les lecteurs puissent juger du choix des mots de l'auteur, celui-ci cite textuellement plusieurs des commentaires exprimant chaque position.

Soulignons aussi que les exercices de résumé et de synthèse empêchent le développement de certains points de vue présentés dans le document et entraînent la simplification d'autres. L'auteur reconnaît cette situation et la déplore, mais il lui a fallu faire des choix. En conséquence, tous les points de vue des répondants ne sont pas exposés en détail dans ce rapport. En revanche, le texte intégral de chaque commentaire reçu dans le cadre de la consultation peut être lu en ligne, au www.peelconsultation.ca

Introduction

Le 23 octobre 2012, le gouvernement du Yukon annonçait le début des consultations publiques sur le Plan final recommandé (PFR).

Les Yukonnais et les résidents des régions touchées des Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.) étaient invités à réagir au Plan final recommandé ainsi qu'aux outils de désignations relatives à l'utilisation des terres proposés pour la région du bassin hydrographique de la rivière Peel.

Le public a été invité à s'exprimer dans le cadre de réunions publiques qui se sont déroulées dans quatre collectivités du Yukon et quatre collectivités des T. N.-O. aux mois de décembre 2012, janvier 2013 et février 2013. On pouvait aussi, jusqu'au 25 février 2013, acheminer ses commentaires en ligne, par la poste, par messagerie vocale ou par télécopieur.

Rapport des commentaires reçus

Durant la période de consultation, le public a été assuré que tous les commentaires seraient soigneusement compilés, organisés et affichés électroniquement peu après la clôture de la période. La compilation se trouve sur le site www.peelconsultation.ca. Le gouvernement du Yukon a de plus mandaté l'auteur pour rédiger un document bref mais complet résumant tous les commentaires reçus.

Ce document se veut un résumé structuré de tous les commentaires reçus. La structuration a suivi une méthode itérative de lecture, relecture et classement par catégories générales de positions. Cette méthode permet de quantifier et de décrire les points de vue de plusieurs façons significatives, comme c'est le cas dans ce rapport.

Voies d'acheminement des commentaires du public

Le gouvernement du Yukon a encouragé le public à lui faire part de ses commentaires par les moyens suivants :

- lors de réunions publiques;
- en ligne (www.peelconsultation.ca);
- par courriel (peel.consultation@gov.yk.ca);
- par la poste (Peel Consultation, Gouvernement du Yukon);
- par message vocal (867-667-3183 ou 1 800-661-0404, poste 3183); et
- par télécopieur (867-393-7421).

En plus des moyens mis en place par le gouvernement du Yukon, les voies suivantes permettaient au public de faire connaître son avis :

- pétitions;
- lettres types; et
- campagnes de cartes postales.

Nous donnons ci-dessous une brève description des voies utilisées. Ensemble, ces dernières ont permis la compilation complète des commentaires formulés durant la période de consultation.

Réunions publiques

Ces réunions ont eu lieu dans huit collectivités (quatre du Yukon et quatre des T. N.-O.).

Collectivités	Dates	Heures	Visites*
Whitehorse	du 26 au 30 nov. 2012	de 11 h à 19 h	385

Mayo	3 décembre 2012	de 15 h à 20 h	37
Dawson	4 décembre 2012	de 15 h à 20 h	99
Old Crow	14 janvier 2013	de 13 h à 16 h 30	28
Aklavik	15 janvier 2013	de 13 h à 15 h	6
Tsiigehtchic	22 janvier 2013	de 13 h à 17 h	24
Inuvik	24 janvier 2013	de 12 h à 18 h	29
Fort McPherson	12 février 2013	de 13 h à 17 h	240
			Total = 848

* *Nota* : Comme il était possible d’assister à plus d’une réunion publique ou, à Whitehorse, de s’y rendre plus d’une fois, cette colonne fait état des nombres de visites plutôt que de visiteurs.

Dans chaque lieu de réunion publique, des cartes géographiques étaient affichées et des tables d’information installées où le public pouvait poser des questions et échanger des idées avec le personnel du gouvernement du Yukon. Lorsqu’on en faisait la demande formelle, les réunions publiques permettaient aux visiteurs de faire des déclarations publiques en se conformant aux règles de la consultation communautaire.

De nombreuses personnes ont choisi de s’exprimer par écrit durant leur visite. Certaines ont formulé leurs commentaires sur des tableaux papier à la vue des autres visiteurs. D’autres ont glissé leurs commentaires dans les boîtes prévues à cette fin. La compilation inclut tous ces commentaires.

En ligne

Le site de la consultation (www.peelconsultation.ca) comprenait un formulaire de commentaires comportant les quatre mêmes questions que la version papier détachable adressée à tous les foyers du Yukon, ainsi qu’un espace pour les commentaires additionnels. En tout, 635 personnes ont rempli le formulaire en ligne. La ventilation établit que 92 pour cent des formulaires provenaient du Yukon, 2 pour cent des Territoires du Nord-Ouest et 6 pour cent du Canada et de l’étranger. Ces commentaires font partie de la compilation.

Courriels

Au total, 788 courriels ont été reçus. Certains s’accompagnaient de photos ou de documents jugés pertinents par leurs auteurs. Les commentaires ainsi reçus font partie de la compilation.

Lettres

Deux cent un répondants ont fait part de leurs commentaires dans des lettres. Deux types de lettres ont été reçus :

- Lettres personnelles : envoyées par des particuliers voulant éviter la voie électronique;
 - Lettres de position : écrites sur le papier à en-tête de divers clubs, associations, sociétés, chambres, fondations, conseils, entreprises commerciales et gouvernements autochtones.

Les commentaires formulés dans ces lettres font partie de la compilation.

Messagerie vocale

Dix messages vocaux ont été reçus puis retranscrits. Les commentaires qui y sont formulés font partie de la compilation.

Télécopieur

Quatorze envois ont été reçus par télécopieur. Les commentaires ainsi acheminés font partie de la compilation.

Formulaire

Dans le cadre de la consultation, le gouvernement du Yukon a fait parvenir une brochure intitulée « Nous aimerions connaître votre opinion » à chaque foyer du Yukon. En quatrième couverture du document, un formulaire détachable préaffranchi permettait aux éventuels répondants de formuler leurs commentaires sur quatre sujets et de commenter librement d'autres questions de leur choix. En tout, 175 de ces formulaires ont été reçus. Les commentaires qui y figurent font partie de la compilation.

Lettres types

Ces documents sont des lettres identiques ou presque, envoyées par des particuliers appuyant une position défendue par une entité. La plupart des expéditeurs se sont contentés d'envoyer la lettre telle quelle, mais certains ont développé le texte de la lettre en y allant de commentaires additionnels.

Voici l'énumération des cinq lettres types reçues :

Lettre type - Nom	Nombre de lettres reçues
SNAP	585
PNTH et PNCT	171
YCS	85
NND (lettre type n° 1)	70
NND (lettre type n° 2)(aînés)	24

Les commentaires contenus dans ces lettres font partie de la compilation.

Pétitions

Quatre pétitions totalisant 6812 signatures ont été reçues dans le cadre des consultations du gouvernement du Yukon. Toutes quatre appuyaient l'acceptation du PFR.

Voici l'énumération des quatre pétitions reçues :

Pétition - Nom	Nombre de signataires
SNAP	5058
YCS et Big Wild	1729
Ross River	21
NND	4

Ces éléments font partie de la compilation.

Campagnes de cartes postales

Comme les lettres types, les cartes postales reçues étaient préimprimées. En tout, deux campagnes de cartes postales ont récolté 301 signatures. Toutes deux s'opposaient au PFR.

Les deux campagnes de cartes postales étaient :

Campagne de cartes postales	Nombre de cartes
Chambre des mines du Yukon	299
provenance inconnue	2

Ces éléments font partie de la compilation.

Limitations

Ce document est un rapport des commentaires que le public a formulés au cours du processus de consultation de quatre mois sur le bassin hydrographique de la rivière Peel. En une vingtaine de pages, il **résume** le contenu de plusieurs milliers de pages de commentaires. Comme tout résumé, celui-ci ne rend pas les détails, les nuances, l'émotivité ou le ton des participants. Nous croyons néanmoins qu'il compense par sa structure, sa pertinence, son objectivité et sa substance.

L'auteur n'a ménagé aucun effort pour représenter fidèlement les points de vue des répondants. À cette fin, il a systématiquement résumé les commentaires relatifs à chaque position en un bref énoncé. Cette synthèse permet de saisir l'essentiel des commentaires formulés sur un sujet donné. De plus, pour que les lecteurs puissent juger du choix des mots de l'auteur, celui-ci cite textuellement plusieurs des commentaires exprimant chaque position.

Soulignons aussi que les exercices de résumé et de synthèse empêchent le développement de certains points de vue présentés dans le document et entraînent la simplification d'autres. L'auteur reconnaît cette situation et la déplore, mais il lui a fallu faire des choix. En conséquence, tous les points de vue des répondants ne sont pas exposés en détail dans ce rapport. En revanche, le texte intégral de chaque commentaire reçu dans le cadre de la consultation peut être lu en ligne, au www.peelconsultation.ca

Précisions

Ce rapport n'est pas une analyse statistique

Comme nous l'avons dit plus haut, ce document est un **résumé** de l'ensemble des commentaires que le public a formulés dans le cadre du processus de consultation. **Ce n'est pas une analyse statistique**, et les valeurs numériques citées dans les résumés de positions dont ce document fait état ne sont données qu'à des fins descriptives. La documentation publiée et les commentaires du public ne constituent pas une enquête à partir de laquelle on pourrait faire des inférences statistiquement significatives.

L'analyse statistique repose sur des règles et des méthodes strictes, incluant l'échantillonnage randomisé et d'autres mécanismes méthodologiques, dont dépendent la fiabilité des données et la validité des inférences. L'élaboration du présent rapport n'ayant pas utilisé les méthodes de l'analyse statistique, ce document ne prétend pas être autre chose qu'un résumé.

Le résumé est un document utile et informatif qui, s'il doit servir à la prise de décisions, sera employé avec certaines précautions.

On se rappellera notamment que le nombre de commentaires **n'est pas égal au** nombre de répondants. Comme le processus de consultation ne limitait pas les répondants à une seule intervention, de nombreuses personnes ont enregistré leurs commentaires plus d'une fois. Une personne pouvait, par exemple, envoyer ses commentaires par courriel, assister à une réunion publique et remplir le formulaire en ligne. Tous les commentaires soumis ont été comptabilisés, indépendamment de leur provenance. Ainsi, un commentaire **n'équivaut pas à** un répondant.

Enfin, il est très important de se rappeler que le processus de consultation ne revêtait pas la structure d'une enquête ou d'un référendum. **En conséquence, le nombre de commentaires, quel que soit sa valeur relative, ne peut pas servir à inférer qu'une majorité de Yukonnais, de Canadiens ou même de personnes a tel avis sur la question.**

Les points de vue ne sont pas des faits

Ce document résume les commentaires qui ont été soumis durant le processus de consultation. Son auteur a fait tous les efforts possibles pour rendre compte fidèlement et exactement des propos de milliers de répondants en classant les commentaires par positions. Chaque position englobe un certain nombre de points de vue que l'auteur définit à l'intention des lecteurs. **Néanmoins, les lecteurs ne doivent pas prendre ces points de vue pour de l'information factuelle.** Les points de vue ne font que caractériser les opinions, réflexions et commentaires des gens. L'auteur tient ici à souligner que le fait de réduire des centaines de commentaires à quelques phrases peut vraisemblablement entraîner une simplification exagérée ou une caractérisation incomplète.

Positions : Sélection et organisation

Comme nous l'avons dit plus haut, l'auteur a dû faire des choix quant aux éléments à inclure et à exclure de ce document. Pour ce faire, il s'est imposé les lignes directrices qui suivent :

- Pour être sélectionnée, une position devait soit refléter les opinions d'un nombre significatif de répondants, soit être essentielle à la compréhension du lecteur en ce qui a trait à la

nature et à l'étendue des commentaires enregistrés dans le cadre de la consultation.

- Autant que possible, les positions seraient ordonnées de manière à mettre les points de vue en contraste.
- Des citations seraient reproduites afin de d'établir la justesse et la fidélité des mots choisis par l'auteur pour décrire les positions et de rendre autant que possible les nuances, l'émotivité et le ton caractérisant les commentaires des répondants.

Présentation du résumé des positions

Par souci de cohérence, nous avons structuré la présentation des positions comme suit :

- Intitulé de la position
- Description de la position
- Commentaires appuyant la position

Soulignons que, conformément à la pratique courante, les commentaires cités ont été retranscrits tels quels, donc sans correction des erreurs qu'ils peuvent contenir.

En outre, tous les chiffres concernant la participation sont basés sur l'information fournie par le gouvernement du Yukon dans son communiqué du 20 mars 2013. Cette information se trouve à l'adresse www.gov.yk.ca/news/2011/files/13-063.pdf

Principales positions, toutes provenances de commentaires confondues

Les principales positions sont celles qui, selon l'auteur, sont essentielles pour bien saisir et mesurer l'étendue des points de vue des nombreuses personnes qui se sont donné la peine de participer à la consultation de quatre mois. Comme nous l'avons dit plus haut en signalant que les quatre grands points de vue brossaient un tableau d'ensemble, ce sont les positions rapportées qui illustrent avec précision le vaste éventail des points de vue qui se dégagent des commentaires.

En tout, 2127 commentaires ont été soumis par les voies électronique ou postale. À ce nombre s'ajoutent 8048 signatures de pétitions, de lettres types et de cartes postales. L'auteur a traité tous les commentaires de toutes provenances, qu'ils aient tenu en quelques mots ou sur des dizaines de pages.

Certains répondants ont accompagné leurs commentaires de récits et de photos relatifs au bassin hydrographique de la rivière Peel. D'autres ont cité des études à l'appui de leurs points de vue. D'autres encore ont commenté non seulement le PFR et les désignations du gouvernement du Yukon relativement à l'utilisation des terres, mais aussi le processus de consultation en soi.

Observons également que chacun des moyens de commenter permettait aux répondants de s'exprimer sur tout aspect des consultations.

Position 1: Accepter le plan final recommandé (PFR)

Description de la position 1

Comme l'indique son intitulé, cette position regroupe les commentaires demandant que le

gouvernement du Yukon accepte tel quel le Plan final recommandé par la Commission d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel. Certains répondants se prononcent clairement en faveur de l'acceptation du Plan final recommandé, tandis que d'autres expriment un appui plus nuancé. Les citations suivantes sont représentatives des commentaires formulés.

Commentaires appuyant la position 1

Résident de Whitehorse : « J'espère seulement que le gouvernement du Yukon finira par accepter les recommandations du rapport final, dont l'élaboration a demandé sept ans de travail acharné, de consultations et de fonds publics. Je n'appuie aucune des autres voies proposées par le gouvernement. »

Résident de Dawson : « Je vous prie de respecter la bonne foi avec laquelle les Tr'ondëk Hwëch'in et les autres gouvernements des Premières nations ont participé au processus d'aménagement du territoire en avalisant le plan qui a demandé sept années de travail laborieux à la table ... S'il vous plaît, envisagez d'accepter le plan final de la Commission d'aménagement en ce qui concerne la Peel. »

Résident de la Colombie-Britannique : « Je suis déçu que nous soyons encore en consultation sur ce sujet. Le bassin hydrographique de la Peel a fait l'objet de consultations *ad nauseam*, et la Commission d'aménagement du bassin a approuvé un compromis raisonnable sur la question. Ce plan a aussi été approuvé par le tribunal de l'opinion publique, et on devrait l'adopter immédiatement. »

Résident de pays européen : « Je reconnais que, n'habitant pas votre pays, je ne saisis pas tous les détails de l'enjeu. Néanmoins, j'habite la même planète que vous, et cela me donne le droit d'exprimer mon opinion. Je souhaite sincèrement que le gouvernement du Yukon prenne une décision et la bonne, qui protégera le bassin hydrographique de la rivière Peel pour ses habitants actuels et les générations à venir. Il me semble que ceux qui ont à cœur la protection du bassin hydrographique de la Peel ont élaboré un plan solide. »

Position 2: Rejeter le Plan final recommandé (PFR)

Description de la position 2

Aussi tranchée que la précédente, cette position regroupe les commentaires demandant que le gouvernement du Yukon rejette le Plan final de la Commission d'aménagement du bassin de la Peel. Certains répondants expriment catégoriquement le souhait que le Plan final recommandé soit rejeté, alors que d'autres appuient leur position sur un raisonnement. Les citations suivantes sont représentatives des commentaires formulés.

Commentaires appuyant la position 2

Résident du Yukon : « Soyez informés que je N'APPUIE PAS le Plan final recommandé ni la protection générale de 80 %. Nous devons tenir compte de tous les intérêts dans la région de la rivière Peel et protéger les zones écologiques et les corridors fluviaux importants, mais aussi autoriser des activités industrielles étroitement encadrées. »

Résident de Whitehorse : « Je préfère les quatre plans d'aménagement du territoire du gouvernement du Yukon au Plan final recommandé par la commission consultative, bien que je trouve qu'ils limitent encore trop le développement. »

Résident de Dawson : « Je vous exhorte à jeter sur-le-champ le Plan régional d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel. Cet exercice raté a déçu le Yukon et sa population. [...] Le territoire nous attendra. Prenons le temps de bien faire les choses. Reconnaissons que ce plan

d'aménagement est un échec, mettons-le à la poubelle et reprenons l'exercice dans dix ans. Espérons que le bon sens et l'esprit de compromis prévaudront quand nous recommencerons à neuf. »

Résident du Yukon : « En tant qu'autochtone natif du Nord, j'apprécie la beauté de la région du bassin de la rivière Peel. Je rejette le plan de la Commission d'aménagement, car je l'estime trop restrictif. Je veux qu'on autorise les activités minières dans cette région. Ces activités procurent des emplois bien rémunérés et profitent beaucoup à notre économie. Mes enfants en bénéficieront. »

Position 3 : Le bassin hydrographique de la rivière Peel constitue un écosystème sauvage irremplaçable

Description de la position 3

On devrait préserver autant que possible le caractère sauvage du bassin hydrographique de la rivière Peel, et ce, pour des raisons tant écologiques qu'économiques. L'intégralité du bassin représente un écosystème à peu près intact que l'on peut et doit préserver de tout développement qui altérerait irrémédiablement son caractère sauvage. La construction de routes et d'autres infrastructures liées à l'exploitation minière, gazière et pétrolière est incompatible avec la protection de la région sauvage. Les citations suivantes sont représentatives des commentaires formulés.

Commentaires appuyant la position 3

Résident du Yukon : « En ce qui a trait à l'écologie et aux écosystèmes, les nouveaux plans recommandés par le gouvernement du Yukon ratent de loin l'équilibre prétendument visé. Alors que nos modes de vie humains nous permettent de fragmenter et de gérer les ressources précieuses telles que le temps, l'argent et l'attention, les choses ne sont pas aussi simples en ce qui concerne un écosystème complexe et interdépendant, notamment celui du bassin hydrographique de la rivière Peel, qui, sur les plans de la qualité et de la superficie, est l'un des derniers du genre sur la planète. Le développement de ce territoire entraînerait d'affreuses conséquences pour les espèces animales et végétales qui y vivent, et même pour les humains dont le mode de vie dépend de la santé de l'écosystème. Les effets de nos activités de développement des ressources naturelles ne sont pas confinés; notre compréhension des liens d'interdépendance qui unissent les composantes d'un écosystème est encore incomplète. »

Résident de Fort McPherson : « Pour conclure, le bassin hydrographique de la rivière Peel est ce qui me définit comme Teetl'it Gwich'in et il fait à jamais partie du peuple gwich'in. Si ce bassin est affecté de quelque manière, TOUT le peuple teetl'it gwich'in sera affecté. Nous avons tous la responsabilité de protéger la terre et la vie qu'elle soutient si nous voulons que les générations à venir – tant autochtones que non autochtones – puissent en profiter. »

Résident de la Nouvelle-Zélande : « Je crois que l'exploitation minière peut se faire de façon écologique ou, du moins, de manière à limiter son impact à un niveau soutenable [...] J'estime néanmoins extrêmement important de préserver des espaces vierges. On n'a pas à exploiter toutes les mines potentielles, d'autant plus qu'une fois le développement entrepris on ne pourra jamais rendre aux espaces leur état vierge. Je vois aussi d'importants avantages à préserver l'état sauvage de vastes écosystèmes interreliés et productifs. Ces avantages sont, entre autres, d'ordres biologique, pour maintenir les populations viables en santé; scientifique, pour étudier la dynamique des populations, dont le changement climatique sans facteur humain; et, culturel, pour préserver un modèle de ces écosystèmes à l'intention de la prochaine génération. Durant mes études universitaires, j'ai lu une étude portant sur une équipe de scientifiques qui ont tenté, en Nouvelle-Zélande, de rendre son état naturel préactivité humaine à un lac d'eau douce côtier. Les scientifiques n'ont pas réussi à trouver un modèle

intact à reproduire. Dans toute la Nouvelle-Zélande, il n’existait plus un seul lac épargné par le facteur humain. J’ai trouvé renversant que la Nouvelle-Zélande, un chef de file en matière de conservation, ait atteint ce point de non-retour. La situation est irréversible. »

Résident de l’Ontario : « Le cycle d’expansion et de ralentissement du développement proposé pour le bassin hydrographique de la rivière Peel apportera au Yukon quelques années de développement, mais non la prospérité économique à moyen ou à long terme au Territoire. Les données historiques révèlent que l’industrie ne génère que des bénéfices minimes, représente un fardeau pour les ressources énergétiques et les infrastructures du Yukon et laisse derrière elle un gâchis dangereux. Au bout du compte, ce qu’il en coûte pour compromettre l’intégrité d’un des derniers espaces sauvages de la planète dépasse les avantages économiques à court terme. »

Position 4 : Le Plan final recommandé (PFR) est un compromis équitable, équilibré et raisonnable

Description de la position 4

Bien que la majorité veuille une protection à 100 pour cent contre l’extraction des ressources renouvelables du bassin hydrographique de la rivière Peel, le Plan final recommandé est un compromis qui n’assure une protection permanente que de 55 pour cent. L’ensemble du public, y compris les représentants du secteur des ressources non renouvelables, a eu l’occasion de s’exprimer au cours des six années du processus de consultation. Enfin, le plan est équilibré parce qu’il prévoit des examens périodiques et permet un développement comprenant l’extraction de ressources minérales, gazières et pétrolières. Les citations suivantes sont représentatives des commentaires formulés.

Commentaires appuyant la position 4

Répondant de lieu indéterminé; par courriel : « Pour les raisons énumérées ci-dessous, le Plan final recommandé par la Commission d’aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel est le seul plan valable.

- Équitable et équilibré, ce plan résulte de six années de consultation auprès des Premières Nations, du public, de tous les gouvernements et des principaux intéressés.
- Ce plan est l’aboutissement d’un processus non partisan ayant tenu compte des besoins et des souhaits de l’ensemble des Yukonnais et des Canadiens.
- En prévoyant un mécanisme de révisions, le plan admet d’éventuelles modifications.
- Ce plan représente un compromis. Les Premières Nations touchées et la majorité des Yukonnais et des Canadiens demandaient une protection de 100 pour cent du bassin. Le Plan de la Commission recommande une protection permanente de 55 pour cent et une protection provisoire de 25 pour cent. »

Résident du Yukon : « Le Plan final recommandé par la Commission d’aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel est le résultat d’un processus de plusieurs années auquel ont participé des centaines de Yukonnais et qui a donné lieu à des débats et à des négociations. C’est un document sage qui balance notre désir de connaître une économie prospère et celui de vraiment protéger le trésor irremplaçable qu’est ce bassin hydrographique afin de pouvoir le léguer aux générations à venir. »

Répondant de Dawson :

- « [...] La Commission a correctement soupesé les enjeux et les arguments, et ses recommandations doivent être respectées et adoptées.
- Sur un plan strictement économique, la valeur à long terme de la région devrait l'emporter largement sur quelque avantage financier que rapporterait à court terme l'exploitation minière.
- La presque totalité du Yukon est ouverte à l'extraction minière. La protection de cette importante région sauvage de la planète ne nuira guère à l'industrie minière. »

Position 5 : Le Plan final recommandé (PFR) n'est ni équilibré ni équitable.

Description de la position 5

Un plan qui se veut équitable et équilibré doit tenir compte et de l'économie et de l'environnement. Dans cette optique, le PFR défavorise le développement en n'accordant pas suffisamment d'importance à la valeur économique des ressources non renouvelables du bassin hydrographique de la rivière Peel. En outre, on en sait trop peu sur le potentiel minéral, pétrolier et gazier de la région pour prendre des décisions raisonnables et éclairées sur les aires à exclure du développement à tout prix. Le PFR est davantage un plan de préservation du territoire qu'un plan d'aménagement du territoire. Les citations suivantes sont représentatives des commentaires formulés.

Commentaires appuyant la position 5

Résident du Yukon : « On doit avant tout recenser les ressources minérales, pétrolières et gazières du bassin hydrographique de la rivière Peel et les soustraire aux plans de développement économique de la Couronne, du gouvernement du Yukon et de tous les Canadiens. Une fois cette recension faite, on pourra négocier un processus visant la protection du reste du bassin hydrographique. Ces ressources appartiennent aux générations futures et leur serviront à combler leurs besoins économiques. Ne pas conserver cette vaste source de richesses pour les générations à venir serait économiquement suicidaire, de la part des Yukonnais et des Canadiens. »

Répondant de lieu indéterminé; par courriel : « J'appuie l'opinion selon laquelle le développement et la conservation peuvent se faire de conserve. Le fait de priver les générations futures de quantités potentiellement importantes de ressources constitue un crime contre mes petits-enfants. [...] Beaucoup trop restrictive, la proposition actuelle du gouvernement du Yukon devrait être élargie pour permettre le développement futur d'un plus grand nombre de régions. »

Résident de Whitehorse : « Le Plan final recommandé fait fi de notre économie, de notre avenir ou de ce qui sert les intérêts du territoire. Nous ne devrions pas laisser des groupes environnementaux étrangers, qui ne contribuent guère à la santé et au bien-être du Yukon, décider de notre avenir. Comme n'importe quel programme régional d'exploration, les pourvoiries et les groupes d'écotouristes laissent une empreinte considérable sur le territoire. Peut-être devrait-on appliquer la norme en cours dans l'industrie minière et percevoir des frais relatifs aux ressources publiques et aux dommages auprès des pourvoiries et des entreprises de tourisme en milieu sauvage. »

Résident de Whitehorse : « Je suis en faveur d'un plan d'aménagement du territoire plus équilibré, qui respecte les valeurs de chacun. Le Plan final recommandé ne tient pas compte des questions de l'emploi et de la capacité du Yukon de payer ses factures à long terme. »

Position 6: Respecter l'Accord-cadre définitif (ACD)

Description de la position 6

L'introduction, par le gouvernement du Yukon, de nouvelles désignations et de nouveaux concepts relatifs à l'utilisation des terres, dans le cadre des consultations finales sur le PFR, constitue une infraction au chapitre 11.6.3 de l'Accord-cadre définitif de 1993. Le gouvernement devait s'en tenir aux consultations publiques sur le PFR. L'introduction de propositions gouvernementales préparées à l'interne, et à l'écart de la Commission d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel, va à l'encontre des obligations du gouvernement en matière d'utilisation des terres. Enfin, le gouvernement du Yukon a eu, en 2009, maintes occasions de présenter ses désignations et concepts visant à mieux équilibrer l'aménagement. Son omission de le faire à ce moment-là vient abroger tout droit de le faire maintenant. Les citations suivantes sont représentatives des commentaires formulés.

Commentaires appuyant la position 6

Résident de Whitehorse : « Les travaux et le plan de la Commission d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel sont le résultat d'un processus prévu par les Accords définitifs. Ce processus a été créé afin de garantir que l'utilisation des ressources serait déterminée par les collectivités locales. L'acceptation finale par le ministre vise à assurer l'imputabilité des intervenants dans le cadre du processus, et ne doit pas servir à la mise en œuvre d'un nouvel agenda. Si le processus d'aménagement du bassin présente un défaut important, il faut y voir. Si, par contre, le processus a été mené correctement (comme je le crois) mais n'a pas donné un résultat qui plaît du gouvernement en place, alors il faut respecter le plan qui en a découlé. »

Résident du Yukon : « Après plusieurs années de discussions et d'études respectant les paramètres d'un processus transparent mené par la Commission d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel, la population du Yukon a accepté en 2011 un plan visant la protection du bassin. Le détail des délibérations se trouvent dans l'Accord-cadre définitif, contrat intervenu entre le gouvernement du Yukon et les Premières Nations. Le plan que présente le gouvernement du Yukon, qui a pourtant été élu pour représenter la population du Yukon, n'est pas le plan défini par l'Accord. Le gouvernement actuel a élaboré son propre plan révisé derrière les portes closes. [...] Bref, le gouvernement actuel veut mettre en œuvre un plan révisé qui demande que les Yukonnais

- fassent abstraction des consultations publiques et des études qui ont servi à l'élaboration d'un plan d'utilisation et de protection des terres bien documenté;
- acceptent de réduire la protection des terres et d'augmenter le nombre de terres ouvertes à l'exploration minière, gazière et pétrolière;
- omettent le fait qu'ils ont signé un contrat en bonne et due forme avec les Premières Nations, qui prévoit le traitement qu'ils ont promis de réserver au bassin Peel;
- croient à l'illusion qu'on peut à la fois exploiter un milieu sauvage et le garder intact. »

Résident de la Colombie-Britannique : « En dernière analyse, le rejet du plan par le gouvernement du Yukon représente une apparence de violation de l'accord sur les revendications territoriales du Yukon et bafoue l'esprit de l'Accord-cadre définitif. De fait, on pourrait arguer que, si la Commission avait proposé de ne protéger que 20 pour cent de la région, certains groupes exerceraient de fortes pressions en faveur de son acceptation en soutenant qu'il a été conclu selon les règles établies. »

Position 7 : Le processus n'était ni démocratique ni respectueux

Description de la position 7

Le gouvernement du Yukon n'a pas agi démocratiquement, ni à l'égard des Premières Nations quant à

leurs droits d'aménager le territoire en vertu de l'Accord-cadre définitif, ni à l'égard du grand public. Le gouvernement doit se soumettre tant à la lettre qu'à l'esprit de la loi et gouverner de manière à faire prévaloir la volonté de la population. De plus, lorsqu'une opinion est nettement majoritaire, elle devrait guider les actions du gouvernement de façon qu'elles concordent avec l'opinion majoritaire. Enfin, les institutions et les processus démocratiques doivent être au service des meilleurs intérêts de la population, non au service des intérêts de longue date de quelques-uns.

Par ailleurs, la création, par le gouvernement du Yukon, de nouvelles désignations et de nouveaux concepts relatifs à l'utilisation des terres est en soi irrespectueuse du processus de consultation publique, et la proposition tardive de ces désignations et concepts nouveaux par le gouvernement ne satisfait aucun des critères raisonnables d'adéquation ou de légitimité quant au processus de consultation publique. Finalement, le fait que le gouvernement du Yukon introduise des désignations et concepts nouveaux porte à croire qu'il a déjà décidé de rejeter le PFR, trahissant ainsi la confiance d'une population qui s'attendait au respect de la volonté majoritaire de protéger le bassin hydrographique de la rivière Peel du développement industriel. Les citations suivantes sont représentatives des commentaires formulés.

Commentaires appuyant la position 7

Résident de la Colombie-Britannique : « Agissez démocratiquement. La majorité des Yukonnais a dit et répété clairement qu'elle appuie la protection du bassin hydrographique de la rivière Peel. Les élus devraient tenir compte des électeurs plutôt que des défenseurs de l'industrie minière. »

Répondant de lieu indéterminé; par courriel : « Le ministre a certes un droit de veto, et, s'il l'utilisait pour accéder aux souhaits de la majorité des Yukonnais, je l'appuierais, car nous vivons dans une société démocratique. Mais, au contraire, le ministre tente d'utiliser son pouvoir de veto afin de soutenir un groupe minoritaire. »

Résident de Whitehorse : « En démocratie, le pouvoir appartient au peuple. Le gouvernement doit représenter la population ainsi que développer, maintenir et appliquer le cadre législatif favorisant des rapports sociaux harmonieux et fructueux. L'action unilatérale que représentent les Nouvelles désignations en matière d'aménagement du territoire, proposées pour accommoder des intérêts particuliers, est une action autocratique qui viole tous les principes de la démocratie. »

Résident de Carcross : « J'écris pour exprimer ma profonde déception et ma vive inquiétude de ce que le gouvernement du Yukon ait choisi d'ignorer la volonté manifeste des Yukonnais et des Premières Nations en ce qui concerne le bassin hydrographique de la rivière Peel. À titre de contribuable, j'estime consternant que, même après le dépôt du Plan final recommandé de la Commission d'aménagement du bassin, le gouvernement s'apprête à dépenser encore plus de fonds publics en consultation. Le Plan final recommandé est le seul plan légitime, et il n'existe aucune raison valable de consulter et de dépenser davantage. Le processus original a récolté un appui massif en faveur de la protection de 80 pour cent du bassin. Parallèlement, il a trouvé un équilibre entre développement et conservation, qui ouvre d'importantes avenues de développement économique dans la région. »

Résident du Yukon : « La gestion du processus de planification de l'aménagement du bassin Peel ne m'inspire que dégoût. Je ne commenterai pas les détails concernant les types de protection des différentes aires, car ils prêtent à des interprétations dans lesquelles on s'enlise facilement. Ce que

j'entends souligner, c'est le manque total de respect qui est témoigné à la Commission d'aménagement du bassin et aux citoyens de tous horizons qui ont participé au processus de bonne foi. Comme si cela ne suffisait pas d'avoir renvoyé la Commission au travail et de l'avoir obligée à des concessions importantes dans le cadre d'un plan révisé, on a ensuite rejeté ces efforts-là aussi, ce qui m'indique que le gouvernement n'a jamais eu l'intention de considérer sérieusement le document de la Commission. [...] Ces efforts de planification publics ne servent pas qu'à apaiser une population qui croit, à raison, avoir son mot à dire dans les grandes décisions relatives à l'utilisation des terres publiques, décisions qui peuvent entraîner des changements irréversibles. Ces processus font l'objet d'un mandat légal, et on doit pouvoir escompter que leurs résultats seront pris au sérieux et, en majeure partie, mis en œuvre. »

Résident de Fort McPherson : « J'ai 13 ans. Je vis à Fort McPherson, T. N.-O. Je suis en 8^e année. J'écris cette lettre pour vous dire ce que je pense de la rivière Peel. [...] Si vous polluez la Peel, nous risquons d'avoir le cancer à force de respirer les produits chimiques rejetés par les mines. C'est injuste que le gouvernement ait accepté que vous développiez certaines terres puis ait changé les règles. Les gens ont permis un certain niveau de développement, mais le gouvernement a changé ce niveau. Maintenant, il y aura plus d'activités minières que prévu. Cela met les gens de notre ville en colère. »

Position 8 : Exercez un leadership courageux

Description de la position 8

Lorsqu'il en va de l'intérêt de la collectivité, les gouvernements doivent résister aux pressions des lobbyistes et des puissants groupes d'intérêts en place. Dans les situations complexes ou épineuses, les gouvernements doivent résister à la manipulation et agir courageusement dans l'intérêt du public. Étant donné la dynamique de la question du bassin hydrographique de la rivière Peel, les personnes en faveur de la conservation croient que l'acceptation du PFR représente, pour le gouvernement du Yukon, une occasion en or où tout le monde gagnerait.

Fait intéressant, les mêmes raisons fondamentales amènent les personnes en faveur du développement à croire que le rejet du PFR représente, pour le gouvernement du Yukon, une occasion à saisir, car tout le monde y gagnerait. Les citations suivantes sont représentatives des commentaires formulés.

Commentaires appuyant la position 8

Résident de Whitehorse : « Je suis né et j'ai grandi au Yukon. [...] Je veux que mon gouvernement fasse preuve de prévoyance. Partout dans le monde, on voit des exemples de ce qui arrive aux êtres humains quand les intérêts de ceux qui cherchent à s'enrichir l'emportent sur le bien-être à venir de l'humanité. [...] Je vous prie instamment de vous tenir debout et d'être courageux! Adoptez le Plan final recommandé de la Commission d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel. »

Résident de l'Ontario : « Représentants du gouvernement du Yukon, la décision que vous vous apprêtez à prendre au sujet du bassin hydrographique de la rivière Peel définira non seulement les valeurs, les qualités morales et les règles d'éthique de votre administration, mais également ce que vous êtes comme personnes. Cette décision en dira long sur vos positions individuelles face à la promotion d'un monde plus durable qui protège non seulement les espèces menacées de disparition et les zones naturelles vitales, mais aussi la santé de la planète et le mieux-être humain. Il ne s'agit pas que de la Peel; il s'agit de reconnaître les erreurs que l'espèce humaine a commises depuis quelques générations et d'avoir le courage et la prévoyance nécessaires pour agir de manière à préserver l'un des plus beaux bijoux du monde. Je vous implore de vous montrer progressistes et visionnaires et d'appuyer le Plan

final recommandé de la Commission d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel. »

Résident de l'Alberta : « Le bassin hydrographique de la rivière Peel mérite d'être protégé pour le bien des Yukonnais, des Canadiens et du monde! Nous ne pouvons pas nous permettre de céder cette région à un développement qui ne rapporterait qu'à court terme. Avec des visionnaires comme dirigeants, nous pourrions léguer le bassin aux générations futures. Cette région sauvage accueille les industries florissantes du tourisme et des pourvoies. On ne peut pas préserver le caractère sauvage au milieu de routes, de mines et de puits de gaz et de pétrole. »

Résident du Yukon : « Yukonnais de longue date et respectueux du territoire, j'estime que nous avons déjà un plan dont nous pouvons être fiers, qui fera du Yukon un territoire prévoyant et progressiste, et qui traite équitablement les intérêts environnementaux et les intérêts d'affaires. »

Résident des États-Unis : « Tâchez d'exercer un leadership progressiste, de respecter les droits et les intérêts des Premières Nations et de prendre une des décisions pro-conservation les plus importantes de ce début de siècle en mettant en œuvre le Plan final recommandé de la Commission d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel. »

Société d'exploration minière de Dawson : « Je vous écris pour exprimer mon opposition au Plan d'aménagement du territoire recommandé par la Commission d'aménagement. [...] Je ne crois pas que nous nous accordions suffisamment de mérite intellectuel ni que nous rendions service à nos enfants en admettant des positions polarisées face à l'aménagement du territoire et à l'exploitation des ressources. »

Résident de Whitehorse : « Sans entrer dans les détails, je crois que le gouvernement a le devoir d'écouter les opposants, pas de suivre leurs directives. Cela dit, j'espère que le gouvernement que nous avons élu comprend l'économie. Le tourisme est une industrie d'appoint qui crée des emplois temporaires d'été. L'exploitation de nos ressources naturelles créera des emplois bien rémunérés qui permettront à leurs titulaires de vivre au Yukon et d'y acheter des maisons. L'industrie du tourisme ne procure que des emplois à faibles salaires et apporte peu à notre économie. J'espère que, en dépit des pétitions et autres formes d'opposition, le gouvernement autorisera le développement économique durable du bassin hydrographique de la rivière Peel tout en veillant au respect de l'environnement. »

Résident de Marsh Lake : « Vous me demandez mon "opinion". "Nous" vous avons élus pour que vous preniez des décisions. Certaines décisions sont difficiles à prendre et pas exactement populaires, soit! Mais c'est à vous de décider. Nous n'avons pas besoin d'autres "régions sauvages" ou d'autres "parcs". »

Position 9 : Le plan d'aménagement du territoire a été sapé

Description de la position 9

L'introduction, par le gouvernement du Yukon, de désignations et de concepts nouveaux dans le cadre des consultations finales sur le PFR savorde les six années de travail de la Commission d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel et nuit au plan d'aménagement futur du territoire. Le gouvernement du Yukon tente de contourner le cadre légal ou moral en vertu duquel il devrait mener des consultations sur l'aménagement du territoire. Les citations suivantes sont représentatives des commentaires formulés.

Commentaires appuyant la position 9

Résident de Whitehorse : « Planifier n'est pas voter. Et la planification n'est pas un concours de popularité; c'est un exercice long, collectif et transparent, qui demande une bonne dose de compromis et produit un résultat qui fait beaucoup d'insatisfaits. En reprenant le ballon et en récrivant les règles, le gouvernement du Yukon envoie un message alarmant : quand le résultat d'une planification ne sert pas vos objectifs politiques, changez les règles du jeu en votre faveur. L'avenir de la planification au Yukon me semble bien sombre. »

Résident du Yukon : « Je crois que le refus du gouvernement du Yukon d'adopter le plan original d'aménagement du bassin de la Peel sape complètement le processus d'aménagement du territoire. Sachant que le gouvernement ignore les recommandations et met son propre plan de l'avant, qui voudra encore participer à ce genre de processus? »

Répondant de lieu indéterminé; par courriel : « Le gouvernement du Yukon se plaît à prétendre que toutes ces mesures unilatérales répondent à ses obligations légales, mais il n'y a pas à être fier de placer la barre aussi bas. La participation publique à ce processus a été sans précédent. Le public a montré un vif intérêt pour l'aménagement régional du territoire et reconnu son importance. Or, après un exercice approfondi et coûteux, le gouvernement a décidé de changer les règles à la dernière minute. Pas étonnant que la population ne fasse plus confiance au processus de consultation publique. Cela exacerbe les sentiments de méfiance et de mépris envers le gouvernement – indépendamment des opinions individuelles sur l'aménagement du bassin de la Peel – et nuira énormément aux futures consultations publiques. La démocratie ne s'arrête pas à la boîte de scrutin; la population a besoin de savoir que, quand le gouvernement lui demande son opinion, c'est qu'il veut réellement la connaître et s'engage à la considérer avec sérieux. Le gouvernement du Yukon a remarquablement réussi à saper la confiance de la population. [...] Rejeter le Plan final recommandé et adopter l'une ou l'autre de ces propositions rendrait un très mauvais service aux Yukonnais et aux Canadiens et nuirait terriblement à l'aménagement régional du territoire au Yukon. »

Position 10 : Routes et nature sauvage sont incompatibles

Description de la position 10

Par définition, nature sauvage et routes sont incompatibles. Ainsi, il est fallacieux de la part du gouvernement du Yukon de suggérer qu'il peut protéger les éléments sauvages au moyen d'une « gestion active » du paysage. En outre, les activités non industrielles adéquatement réglementées qui font usage des voies d'eau existantes et les activités de chasse et de cueillette traditionnelles sont jugées bénignes et non menaçantes pour la nature sauvage. On ne pourra jamais faire disparaître l'infrastructure routière et le dommage qu'elle aura causé aux éléments sauvages du paysage. En conséquence, l'autorisation de routes, qu'elle s'accompagne d'une réglementation stricte et de mécanismes rigoureux de surveillance et d'application ou d'un programme d'accès limité (seulement l'hiver, par exemple), est inutile, car elle produira le même effet cumulatif sur la nature sauvage qu'une fréquentation routière plus intense. Enfin, le terme « gestion de la nature sauvage » est une absurdité en soi. Les citations suivantes sont représentatives des commentaires formulés.

Commentaires appuyant la position 10

Résident du Yukon : « Les désignations relatives à l'utilisation des terres que le gouvernement du Yukon propose révèlent une incompréhension inquiétante du pouvoir destructeur de l'extraction des

ressources dans cette zone vierge de notre pays. La construction d'une route d'accès scellera la perte du caractère sauvage de cette région. »

Résident de Fort McPherson : « Je suis né à Fort McPherson et j'y ai grandi, surtout sur la terre. Aujourd'hui, je remercie ma famille, en particulier mes grands-parents, de m'avoir élevé en pleine nature. Mes grands-parents ont très souvent remonté la Peel jusqu'à Dawson en traversant les montagnes. Tous nos aînés l'ont fait, et j'ai idée que cela devait être difficile à l'époque. Étant maintenant un chef de la communauté Tetlit Zheh, je tiens à la PROTECTION DE LA RIVIÈRE PEEL! [...] Si nous ne pouvons pas obtenir une protection à 100 pour cent, je sais que nous nous contenterons de 80 pour cent. AUSSI, NOUS NE VOULONS PAS DE ROUTE D'ACCÈS AU BASSIN HYDROGRAPHIQUE. »

Résident de Whitehorse : « Le Parti du Yukon dit qu'il peut construire des routes, réglementer leur fréquentation, puis les fermer de manière effective une fois terminées les activités industrielles dans la région. Il dit que ces routes n'auront qu'un impact mineur sur l'environnement naturel, les espèces sauvages et le caractère sauvage. Mettons les choses au point : Des milliers de kilomètres de routes charretières ouverts, pas un seul kilomètre n'a été fermé de manière effective. Les VTT et les motoneige contournent facilement les barrières, et ces routes sont toujours fréquentées. Une fois ces routes construites, elles restent praticables. L'accès routier produit des effets désastreux sur le paysage, le caractère sauvage et les espèces sauvages. Ces usages sont incompatibles. L'accès, de par sa nature, occasionne des effets adverses à long terme. »

Résident de Whitehorse : « Caractère sauvage et développement industriel NE SONT PAS compatibles. Les seuls usages autorisés d'une région sauvage sont les activités de subsistance et les visites non destructrices, comme c'est le cas dans les Parcs nationaux. Pour prévenir la fragmentation d'habitat, on doit interdire tout type de route. »

Résident de Whitehorse : « On ne peut pas préserver la nature sauvage par une "gestion active" des routes, des mines et de l'exploitation gazière et pétrolière. La nature sauvage nécessite une véritable protection. La notion selon laquelle on pourra, dans un délai prévisible, remédier aux dommages causés par les activités minières dans les zones alpines est ridicule et sans aucun fondement factuel. Si l'on y permet l'exploitation minière ponctuelle, la région sera, à toutes fins utiles, détruite pour des générations à venir. Le Yukon doit diversifier son économie, pas intensifier sa dépendance aux activités minières. Ce gouvernement devrait plutôt s'efforcer de développer l'agriculture, le tourisme, le secteur manufacturier et l'industrie du savoir. Il est faux et imprévoyant de penser qu'on ne peut pas se permettre de réserver une petite partie de notre territoire à des fins autres que minières. On peut et on doit le faire, sinon pour nous, du moins pour les générations futures. »

Position 11 : Les désignations et concepts nouveaux ne donnent pas un plan d'aménagement

Description de la position 11

Pour qu'une proposition ou un document puisse servir de plan d'aménagement, il lui faut satisfaire certaines conditions élémentaires. Les nouvelles désignations et nouveaux concepts proposés par le gouvernement du Yukon ne respectent pas les normes minimales qui en feraient un plan. Notamment, ils ont été créés en dehors du processus d'aménagement défini dans l'ACD; ils manquent de détails et de clarté; ils ne s'appuient pas sur des résultats de recherche; et ses prétentions sont exagérées, voire fallacieuses. Les citations suivantes sont représentatives des commentaires formulés.

Commentaires appuyant la position 11

Résident de Whitehorse : « Je suis consterné de voir que le gouvernement du Yukon présente des “concepts relatifs à l’aménagement du territoire” à des fins de comparaison avec le Plan final recommandé. De toute évidence, le Plan final recommandé repose sur de longues recherches et consultations et résulte des efforts considérables que la Commission a déployés pour atteindre les objectifs généraux qu’on lui avait fixés. Le Plan final recommandé intègre les données de sources diverses, dont le gouvernement du Yukon, d’après les versions antérieures du plan. Les concepts du gouvernement du Yukon sont dénués des détails nécessaires pour permettre une comparaison juste et raisonnable. [...] Axée sur des “concepts relatifs à l’aménagement du territoire” tendancieux, la consultation actuelle du gouvernement concorde avec les exigences, explicites ou implicites, des Accords définitifs. »

Résident de Whitehorse : « Je recommande vivement qu’on utilise, pour cette région, le concept original de la Commission d’aménagement du bassin de la Peel et qu’on écarte tous les nouveaux concepts. Je me base ici sur le verbiage que le Parti du Yukon emploie pour présenter ses nouvelles désignations relatives à l’utilisation des terres. Aucune mention n’est faite des méthodes qu’on emploierait pour assurer la protection environnementale et culturelle. Le fait de dire que la gestion prévue protégera la région des dommages environnementaux ne constitue pas un argument pertinent. »

Résident de Whitehorse : « Je m’adresse au gouvernement du Yukon : Je remarque avec consternation l’obscurcissement auquel vous avez recouru pour que votre nouveau plan (élaboré hors du processus prévu dans l’ACD) paraisse “tirer parti” du plan auquel le processus a abouti. En ce qui me concerne, la désignation RIUR n’est pas tant un outil de gestion du territoire qu’un instrument politique de manipulation des médias. »

Résident de Whitehorse : « Les propositions que le gouvernement du Yukon a déposées tardivement sont irrecevables pour plusieurs raisons. Elles ont été concoctées à l’interne par certains ministères, sans aucun apport du public ou des Premières Nations. Elles n’ont aucune commune mesure avec le processus de consultation de plusieurs années qui a abouti au Plan final recommandé. En imposant ces concepts étrangers dans le processus, le gouvernement a trahi la confiance de la population et manqué de respect aux nombreux Yukonnais de tous horizons qui ont consacré temps et énergie au processus de planification officiel. »

Position 12 : Mécontentement à l’égard des réunions publiques comme moyen de consultation

Description de la position 12

Comme moyen de consultation sur le PFR et le système de désignations relatives à l’utilisation des terres que le gouvernement du Yukon propose d’appliquer dans la région du bassin Peel, les réunions publiques étaient inappropriées. Ces réunions ne se prêtaient pas aux échanges entre les participants issus du public. Elles n’ont pas été perçues comme un véritable moyen de consultation, car elles ne permettaient pas aux participants de voir leurs commentaires consignés au dossier. Les citations suivantes sont représentatives des commentaires formulés.

Commentaires appuyant la position 12

Résident de Dawson : « J’estime que cette consultation est une IMPOSTURE! ADOPTEZ le Plan FINAL recommandé! »

Résident de Dawson : « Le gouvernement du Yukon n’agit pas de bonne foi à l’égard du processus auquel il a accepté de participer afin de planifier l’aménagement du bassin hydrographique de la

rivière Peel. Cette deuxième “consultation” n’a même pas lieu d’être, le public ayant déjà participé à la collecte d’information de la Commission d’aménagement du bassin. Le gouvernement du Yukon doit accepter le plan recommandé tel qu’élaboré d’un commun accord par les membres de la Commission. »

Résident de Whitehorse : « Cette parodie n’est qu’un leurre. Ce N’EST PAS une consultation. »

Résident de Whitehorse : « Le processus de consultation mené par le gouvernement du Parti du Yukon pour rencontrer le public et les parties intéressées était aussi une insulte. La semaine que des fonctionnaires ont passée dans la salle de conférence d’un hôtel de Whitehorse, à consommer thé, café et autres rafraîchissements, ne constitue pas un processus adéquat. C’est plutôt une farce et même une insulte à tous les Yukonnais. »

Position 13 : Préférence pour une protection de 100 p. cent du bassin hydrographique Peel

Description de la position 13

En tant qu’atout inestimable et irremplaçable, le bassin hydrographique de la rivière Peel mérite qu’on le protège à 100 pour cent contre toute forme de développement. Le “compromis” de 80 pour cent qu’une majorité de répondants trouve acceptable ne garantit pas une protection suffisante. Ainsi, toute activité qui pourrait occasionner des effets néfastes sur la flore ou la faune du bassin est jugée inacceptable.

Commentaires appuyant la position 13

Répondant de lieu indéterminé; par courriel : « Quelle est la nécessité de développer la Peel maintenant? Pourquoi cet empressement? Notre économie croît déjà à un rythme que nous ne pouvons soutenir. Notre marché immobilier et nos services sociaux ne suffisent pas à la demande de la population actuelle, vu la croissance ambitieuse des territoires et la pression sur nos services communautaires. Dans 20 ans, nous comprendrons bien le potentiel économique de la Peel. Nous verrons le bassin, non plus comme un boom d’exploitation de cinq ans mais comme le dernier grand oasis naturel. L’avantage concurrentiel du Yukon est sa nature sauvage, et nous devons protéger, préserver et garantir cette ressource pour que les générations futures puissent en profiter et bénéficier de son infini potentiel économique. Nous possédons un joyau qui a besoin de protection. Je veux une protection de 100 pour cent, et rien de moins. »

Répondant de lieu indéterminé; par courriel : « Je ne consens pas au Plan d’aménagement du bassin de la Peel. Je suis en faveur d’une protection et d’une préservation de 100 pour cent visant l’ensemble du bassin hydrographique de la rivière. Les gouvernements du Yukon, du Canada ou des Premières Nations n’ont pas le droit de décider à ma place. J’ai des enfants et un petit-fils que j’emmène régulièrement sur la terre, et je m’attends à ce que cette terre existe encore dans bien des années. Il n’y a pas si longtemps, mon peuple (Han) avait libre accès à la terre; nous y marchions délicatement et prenions garde de ne rien surutiliser. Je suis contre toute forme de développement du bassin hydrographique de la rivière Peel. »

Résident de Marsh Lake : « DE GRÂCE, faites preuve d’ouverture d’esprit et regardez au-delà de vos agendas, de vos egos et des considérations monétaires. Notre terre a besoin de protection, de 100 pour cent de protection! »

Position 14 : Contre les désignations Réserve intégrale à utilisation restreinte (RIUR)

Description de la position 14

Les nouvelles désignations RIUR et RIUR – Corridor fluvial sauvage proposées par le gouvernement du Yukon constituent de fausses appellations, en ce qu’elles ne protègent pas le caractère sauvage mais permettent plutôt la construction de routes et le développement de type industriel. Il est fallacieux de la part du gouvernement d’employer les mots *réserve intégrale* et *sauvage* dans ces désignations, alors que l’emploi de ces nouvelles désignations aurait pour effet réel la destruction irréversible de la nature sauvage. En outre, même si ces nouvelles désignations ne cachaient pas d’intention politique non exprimée, resterait que les désignations RIUR ne peuvent tout simplement pas atteindre les objectifs établis. Les citations suivantes sont représentatives des commentaires formulés.

Commentaires appuyant la position 14

Résident de Whitehorse : « La RIUR n’est qu’une ombre verte insignifiante sur une carte géographique. C’est un concept ridicule. »

Résident de Whitehorse : « Je suis contre l’idée d’une désignation RIUR. Elle présuppose qu’on peut à la fois autoriser l’exploration et la production minérales et protéger les “éléments sauvages, écologiques et culturels précieux”. Je ne crois pas que ce soit possible, parce qu’on ne peut pas diviser les écosystèmes en “sous-zones de gestion intensive”, abîmer le reste et s’attendre à ce que les lieux gérés demeurent en santé. »

Résident de Mayo : « C’est une fausse appellation. La RIUR signifie simplement que les affaires continuent. – Aucune protection. Région ouverte aux affaires commerciales. – Cette désignation ne vise pas la protection des éléments naturels de la région mais le développement. Appelez les choses par leur nom. »

Résident de Whitehorse : « La désignation RIUR sera un parfait désastre. Elle permet le même type d’exploitation qu’on a connu ailleurs au Yukon, quoique avec un peu plus de formalités administratives. Renoncez à cette approche et tenez-vous-en au Plan final recommandé. Ce dernier garantit la protection des terres, contrairement aux quatre nouveaux concepts. »

Résident du Canada : « C’est une imposture. En vertu des accords concernant le processus, le gouvernement du Yukon a l’obligation légale de mener des consultations SEULEMENT sur le plan déposé par la Commission d’aménagement. Après une consultation qui aura duré des années et à laquelle tant de gens auront participé de bonne foi, le gouvernement ne trouve rien de mieux que de concocter un système nouveau et délibérément déroutant. Les désignations RIUR sont de fausses appellations. Ce sont des désignations au service de l’industrie, pas au service de la nature sauvage. »

Résident de Whitehorse : « Protéger signifie, notamment , mettre à l’abri d’une attaque ou d’une perte. Comme les RIUR laissent la porte ouverte aux nouveaux aménagements et à un accès à la surface, les zones visées ne sont pas protégées du tout. Ainsi, je NE crois PAS que la désignation RIUR puisse arriver à protéger les éléments précieux d’une zone. Je propose qu’on augmente la superficie de la Zone protégée du bassin hydrographique de la rivière Peel, au lieu d’utiliser la désignation RIUR. »

Position 15 : Pour les désignations Réserve intégrale à utilisation restreinte (RIUR)

Description de la position 15

Les nouvelles désignations RIUR et RIUR – Corridor fluvial sauvage proposées par le gouvernement du

Yukon sont des ajouts qui ont leur place dans le répertoire d'outils de gestion des aménagements. Le gouvernement du Yukon améliore les désignations présentes dans le PFR. Les citations suivantes sont représentatives des commentaires formulés.

Commentaires appuyant la position 15

Résident de Whitehorse : « À mon avis, cette nouvelle catégorie de désignations en matière d'aménagement du territoire est excellente. Avant d'autoriser les demandes d'utilisation ou d'accès au territoire, il serait important de garantir que la perturbation sera minimale et la remise en état, adéquate. »

Résident canadien : « J'estime que les nouvelles catégories "RIUR" et "RIUR – Corridor fluvial sauvage" sont utiles. Cela me semble un moyen raisonnable pour protéger les éléments sauvages vulnérables et uniques, tout en tenant compte de la question de l'exploitation minière. Dans ces zones vulnérables, priorité devrait être accordée à la protection de l'intégrité de l'environnement pour les générations actuelle et à venir. »

Résident de Whitehorse : « La désignation RIUR est une excellente idée pour viser l'équilibre entre le développement responsable et la protection environnementale. Dans les recommandations finales de la Commission d'aménagement du bassin Peel, on avait omis cette désignation relative à l'utilisation des terres. »

Position 16 : En faveur des propositions du gouvernement du Yukon

Description de la position 16

Les désignations et concepts relatifs à l'aménagement du territoire proposés par le gouvernement du Yukon sont mieux équilibrés que ceux du PFR. Justes et raisonnables, les propositions du gouvernement sont conformes à l'ACD. On croit également qu'elles assurent la protection des zones sauvages précieuses tout en permettant un développement responsable. Les citations suivantes sont représentatives des commentaires formulés.

Commentaires appuyant la position 16

Résident de Whitehorse : « Merci pour l'approche revue. Je vous demande de tenir bon sur les questions du développement et de la mise en œuvre de votre approche équilibrée, qui tient compte de nombreux éléments précieux. Cette zone est trop vaste et trop riche en ressources renouvelables pour être transformée en parc. »

Résident de Dawson : « En tant que Yukonnais natif de Dawson, je crois qu'on ne doit pas interdire l'accès d'une vaste région de notre territoire à TOUT développement éventuel. Sans exploitation minière, le Yukon que nous connaissons n'existerait même pas. Je suis FAVORABLE à l'approche de gestion que le gouvernement du Yukon propose. J'évite de citer un concept en particulier, car on s'y perd. Mais, de manière générale, la souplesse du plan d'ensemble me plaît. Si les Yukonnais des générations futures veulent autre chose, ils pourront en décider par eux-mêmes. À mon avis, le plan proposé est juste et équilibré. »

Résident de Whitehorse : « J'appuie la position gouvernementale équilibrée, qui protège les éléments sauvages précieux ET respecte tous les secteurs de l'économie. L'Accord-cadre définitif soutient que le plan final recommandé peut être 1) accepté; 2) rejeté; 3) modifié. »

Autres positions

Comme nous l'avons dit plus haut, un résumé aussi bref que celui-ci ne permet pas de développer chacune des positions discernables. À l'évidence, nous aurions pu retenir beaucoup d'autres positions, ce que nous illustrons brièvement au moyen des quatre exemples ci-dessous.

Qualité de l'eau

Priorité doit être accordée à la préservation de l'eau propre du bassin hydrographique de la rivière Peel. L'eau non contaminée est essentielle à la santé de la flore et de la faune du bassin et donc des gens qui en dépendent. Cette question intéresse particulièrement les habitants de Fort McPherson et des lieux situés en aval, mais elle en préoccupe d'autres aussi, qui s'inquiètent des effets néfastes que peuvent produire les activités industrielles sur la qualité de l'eau. L'opposition à la fracturation représente un des aspects de cette position.

Importance du tourisme

L'attrait du Yukon est inextricablement lié à la multitude et à la beauté des grands espaces naturels et aux espèces sauvages qui peuplent ces régions. L'on craint que la seule perception selon laquelle le Yukon s'apprête à compromettre le bassin hydrographique de la rivière Peel – l'un des derniers bassins sauvages encore intacts – ne nuise considérablement à l'industrie du tourisme.

Inutilité d'extraire les ressources dans l'immédiat

Choisir de protéger le bassin hydrographique de la rivière Peel à ce moment-ci n'écarte pas la possibilité d'autoriser l'exploitation minière, gazière et pétrolière à un moment ultérieur. Si le besoin s'en faisait sentir plus tard, ou que la technologie d'extraction des ressources permettait un jour de construire des routes et d'exploiter la région sans détruire ses éléments sauvages, on pourrait toujours choisir le développement. Par ailleurs, en laissant les ressources dans le sol pour l'instant, on ne fait pas que préserver leur valeur, on l'augmente.

Pas de gestion active possible sans mesures d'application

Pour être efficace, le régime de gestion active touchant le bassin hydrographique de la rivière Peel doit se doter de mesures vigoureuses d'application de la réglementation et de la main-d'œuvre qui assurera cette application. On doute que le gouvernement du Yukon ait les moyens de garantir de telles mesures. On souligne également que, aux chapitres de l'autosurveillance et des déclarations volontaires, l'industrie de l'extraction des ressources a un dossier tellement sombre qu'on ne peut absolument pas lui confier l'application de la réglementation, qui devra donc être assurée par des fonctionnaires rémunérés.

Conclusion

L'auteur estime que le présent document résume fidèlement les commentaires formulés dans le cadre des consultations publiques menées par le gouvernement du Yukon sur l'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel. Tous les efforts ont été faits pour refléter objectivement les opinions et points de vue des milliers de personnes qui se sont donné la peine de participer aux consultations.

En me confiant la redoutable tâche de rédiger ce résumé, on m'a accordé ce que je considère comme un privilège. Je tiens donc à remercier toutes celles et tous ceux qui ont pris part aux consultations. La lecture de vos nombreux récits, anecdotes, commentaires, réflexions et points de vue a été pour moi un honneur et un plaisir. J'espère avoir tant soit peu rendu justice à vos propos.